

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.</p>
--	---	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué à un Congrès International.

Arrêté ministériel autorisant un chirurgien-dentiste à exercer sa profession.

Arrêté municipal fixant le prix du pain.

CONSEIL NATIONAL :

Résultat des élections du 16 juillet 1933.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête du 14 Juillet.

VARIÉTÉS :

Centenaires, par Marcel France.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1486.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Hugo Duhs, Notre Consul Général à Stockholm, est nommé Délégué de Notre Principauté au XIII^e Congrès International d'Histoire de l'Art qui se tiendra en cette ville du 4 au 7 septembre prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quinze juillet mil neuf cent trente-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
P. le Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
J. MAUREL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre suivant, sur l'exercice de la profession de médecin, chirurgien, dentiste, etc. ;

Vu les articles 1 et 2 de l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921, modifiés par l'Ordonnance du 16 janvier 1922 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 mars 1924, rendant applicables à la profession de dentiste les dispositions sus-visées ;

Vu la demande présentée, le 15 juin 1933, par M. Bergesio Jean-Baptiste, en vue d'obtenir

l'autorisation d'exercer la profession de chirurgien-dentiste aux lieu et place de M. Alban B. C. Des-croix, cédant ;

Vu le diplôme délivré à M. Bergesio, le 23 avril 1917, par l'Ecole Supérieure Dentaire de New-York (E. U. A.) ;

Vu l'avis formulé, dans sa séance du 26 juin 1933, par la Commission d'examen nommée par Arrêté Ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 juin 1933 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Bergesio Jean-Baptiste est autorisé à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la Principauté, aux lieu et place de M. Alban B. C. Des-croix, cédant.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze juillet mil neuf cent trente-trois.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de Monaco ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Considérant la hausse importante des prix des farines panifiables, à la suite des mesures récemment adoptées en France ;

Considérant que le prix du pain a subi depuis deux semaines, une majoration de 15 centimes par kilogramme dans toutes les communes voisines ;

Considérant que compte tenu des conditions qui affectent, les unes à son avantage, les autres à son détriment, le commerce local de la boulangerie, il est équitable de relever les prix actuellement en vigueur dans la Principauté, mais dans une proportion moindre en ce qui concerne le pain de consommation courante.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A partir du 14 juillet 1933, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0,70 du poids maximum de 1 k. 200..... 1^{fr}80
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}20
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum 0^{fr}95

ART. 2.

Les boulangers dont l'approvisionnement en pain de consommation courante sera équisé, seront tenus de livrer au poids et au prix minimum de 1^{fr}80 le kilogramme tout autre pain de catégorie supérieure, quelle que soit sa forme.

ART. 3.

Un exemplaire du présent Arrêté devra être constamment affiché dans un endroit très apparent de chaque boulangerie.

ART. 4.

Les dispositions non contraires des Arrêtés antérieurs sont maintenues.

ART. 5.

Les contraventions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 12 juillet 1933.

Le Maire,
LOUIS AURÉGLIA.

CONSEIL NATIONAL

Résultat des Elections du 16 Juillet 1933

Dimanche matin, sous la présidence de M. Paul Blanc, Vice-Président du Tribunal de Première Instance, le collège électoral a procédé à l'élection des douze Membres du Conseil National.

Résultats :

Votants : 30 — Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

MM. Blanchy Pierre, ingénieur	30	voix (élu)
Crovetto Arthur, ingénieur	30	»
Fautrier Etienne, dit Destienne, directeur d'agence	30	»
Marchisio Robert, ingénieur ...	30	»
Marquet Eugène, architecte ...	30	»
Médecin Marcel, architecte ...	30	»
Settimo Henri, docteur en médecine	30	»
Aurégia Louis, avocat	29	»
Bernasconi Charles, entrepren ^r	29	»
Jioffredy Pierre, avocat	29	»
Notari Jean, ingénieur	29	»
Reymond Jacques, licencié en droit	29	»

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête du 14 Juillet a été célébrée par la Colonie Française de Monaco dans un sentiment d'allégresse et de patriotisme. La population monégasque et les Colonies étrangères se sont cordialement associées aux diverses manifestations auxquelles a donné lieu cette solennité.

La Principauté était brillamment pavisée et une joyeuse animation n'a cessé de régner.

La première pensée des organisateurs a été pour les deshérités. Dès jeudi matin, une ample distribution de secours a été faite par les soins du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.

S. Exc. M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; M. Fillhard, Président et les Membres du Comité de la Colonie Française sont allés à l'Hôpital où ils ont été reçus par M. L. Auréglià, Maire de Monaco, Président de la Commission Administrative, entouré de M. Ch. Palmaro, Administrateur, de M^{me} la Supérieure et des Docteurs, Chefs de service. Après s'être rendu au chevet des malades de nationalité française, qui ont reçu un secours particulier, le Président du Comité de Bienfaisance a remis 2.000 francs pour l'amélioration de l'ordinaire général du 14 Juillet, unissant ainsi dans une même pensée de charité tous les hospitalisés des autres nations.

De son côté, M. le Baron Pieyre a également remis un don personnel.

Le soir, au Kiosque des Terrasses, l'Orchestre de Monte-Carlo, sous la direction de son chef, M. Marc-César Scotto, a exécuté un divertissement musical, originalement conçu, intitulé « Une Fête Nationale au Village ».

Rien n'y manquait : ni les lanternes vénitienes, ni l'humour, ni la gaité et ce fut dans l'enthousiasme général que l'orchestre exécuta *la Marseillaise* pendant l'embrasement aux feux de bengale du Kiosque et des Terrasses.

Vendredi matin, à 8 heures, une salve d'artillerie a annoncé la solennité du jour.

A 10 heures, S. Exc. M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, assisté de M. Spitalier, Consul, et de M. Dupont, Attaché au Consulat Général, recevait les vœux des personnalités monégasques et étrangères, parmi lesquelles on notait : S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat ; S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince Souverain ; MM. Ch. de Castro, Conseiller Privé et d'Etat ; B. Gallèpe et L. de Castro, Conseillers de Gouvernement ; L. Auréglià, Maire ; J. Reymond, Adjoint ; W. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; le représentant du Consul de Belgique ; M. de Gentile, Premier Président à la Cour d'Appel ; M. G. Julien, Procureur Général ; les Magistrats, Officiers et hauts fonctionnaires de nationalité française, les représentants de la Chambre Consultative, du Musée Océanographique, de la Société des Bains de Mer, des délégations des diverses Colonies, etc.

Après quelques instants d'entretien, le Consul Général entouré des notabilités monégasques, françaises et étrangères a paru au balcon pendant que la Musique Municipale exécutait l'*Hymne Monégasque* et *la Marseillaise*. La foule, massée dans la rue, a vivement applaudi.

Le Baron Pieyre a ensuite invité ses hôtes à descendre dans la cour du Consulat, richement décorée, où des rafraîchissements ont été servis. Des discours, souvent interrompus par des applaudissements, ont été prononcés par M. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française et par M. le Ministre Plénipotentiaire, Chargé du Consulat Général de France, qui a donné lecture des télégrammes de vœux à l'adresse de S. Exc. le Président de la République Française et de S. A. S. le Prince de Monaco.

Dans l'après-midi, un beau Concert, composé d'œuvres de musiciens français, a permis à une nombreuse assistance d'applaudir l'Orchestre du

Casino, sous la direction de M. Marc-César Scotto, M^{lle} Louise Curty, de l'Opéra-Comique, M^{me} Lucie Caylus, de l'Opéra de Paris, et M. Aïnési, de l'Opéra de Monte-Carlo. Ces excellents artistes ont terminé le Concert en chantant *la Marseillaise* applaudie frénétiquement.

A l'issue du Concert, un vin d'honneur a été servi à la Maison de France ; de nombreux Français eurent ainsi l'occasion de fraterniser dans une atmosphère de cordiale sympathie.

Le soir, un banquet, servi dans les jardins du Café de Paris, a réuni autour du Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, les invités du Comité et de nombreux Français et amis de la France. M. le Baron Pieyre avait à sa droite : S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat ; M. Louis Auréglià, Maire de Monaco ; S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire Mauran, Directeur du Cabinet du Prince Souverain. A gauche du Consul Général se trouvaient : M. W. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; M. G. Fillhard, Président de la Colonie Française ; M. G. Julien, Procureur Général, etc.

Au champagne, le Baron Pieyre a prononcé un discours patriotique faisant ressortir les vifs sentiments d'affection qui unissent tous les amis de la France. Il s'est déclaré heureux de pouvoir accueillir le Ministre d'Etat de la Principauté, le Représentant de la population monégasque, le Consul d'Italie qui facilite les rapports cordiaux entre les deux Colonies et a terminé en portant la santé du Président de la République Française, de S. A. S. le Prince Louis II et de la Famille Princière.

La Marseillaise a ponctué la fin de ce discours qui fut longuement applaudi.

Dans une improvisation d'une haute portée littéraire et patriotique, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont a dit combien il était heureux de s'associer à cette manifestation, il a rappelé que le Prince Louis II n'avait pas hésité à mettre son épée au service de la République Française dont l'idéal est la paix, cette paix que la France a désiré à Genève, à Londres pour servir la grande cause de la concorde des peuples. Il a ensuite levé son verre en l'honneur du Président de la République Française, du Prince Souverain et à la prospérité de la Colonie Française de Monaco.

Ces belles paroles furent chaleureusement applaudies tandis que l'orchestre exécutait l'*Hymne Monégasque*.

Après le banquet, les autorités se sont rendues au bal populaire qui avait lieu sur le terre-plein du quai Albert I^{er}.

VARIÉTÉS

CENTENAIRES

Dans une revue anglaise, j'ai découvert une curieuse étude sur les moyens pratiques de devenir centenaire. Le régime est peu compliqué, ce qui ne veut pas dire qu'il soit à portée de tout le monde. En résumé, il consiste à se lever matin, à se donner de l'exercice en plein air, à bien manger, à bien dormir, à éviter les méditations profondes, les soucis, les travaux de l'esprit. Ce qui fait écrire à l'auteur de l'article non sans une pointe d'amertume et de mauvaise humeur : « En somme, l'art de rester jeune, c'est le mépris absolu de tout effort intellectuel et la culture intensive de la stupidité ».

Evidemment, notre confrère va trop loin ; il n'y a pas que les imbéciles qui deviennent centenaires et la preuve, c'est que nous avons vu, chez nous, l'auteur dramatique Ernest Legouvé et le célèbre chimiste Chevreul qui, sans être des sots, ont failli, à trois ou quatre ans près, terminer leur siècle et qu'on a fêté, il y a peu de

mois, le centenaire du docteur Guéniot, membre de l'Académie de Médecine. Mais il est certain, cependant, qu'il n'a pas tort absolument et qu'on a plus de chances de vivre vieux et de se défendre des ravages du temps en menant une existence plus animale qu'intellectuelle. Pour les gens soucieux de leur santé, l'activité cérébrale n'est pas toujours une bonne affaire et, pour peu qu'il s'y mêle des soucis, il est clair qu'on court le risque de finir prématurément. Je parlais tout à l'heure de M. Legouvé ; son régime ne fut un secret pour personne. — « Je n'ai jamais connu l'ennui, disait-il souvent, je me suis appliqué à éviter tout surmenage, j'ai vécu simplement, levé tôt et couché de même et, pendant toute ma vie, j'ai entretenu le jeu de mes muscles par des exercices physiques réguliers. » Huit jours avant de mourir il faisait encore, en effet, son quart d'heure d'escrime chaque matin.

Cependant, s'il est un domaine où la vérité est innombrable, c'est bien dans celui-là. Il est venu, ces temps derniers, à un journal l'idée d'interroger un certain nombre de centenaires. A chacun il a posé cette question : « Qu'avez-vous fait pour atteindre votre âge ? Comment vivez-vous ? » Les réponses ont été diverses ; sans doute, on y retrouve en fin de compte les deux conditions de régime qui faisaient le désespoir de ma revue anglaise : « Une vie active et pas de soucis ». Seulement, à part cela, il y a de quoi démentir tous les manuels pratiques publiés jusqu'ici à l'usage des aspirants centenaires.

— « Observez l'hygiène la plus sévère », disent-ils. Et la veuve d'un acrobate qui achève sa 102^e année de répondre : « L'hygiène ! Une blague. J'ai toujours vécu dans une roulotte, me débarbouillant de temps en temps et ayant plus de vermine que d'écus ; et je suis très robuste encore et j'ai l'esprit fort lucide. »

— « Surtout, ne buvez pas », conseillent-ils. A quoi une négresse de 104 ans riposte : — « Je me suis toujours levée matin. J'ai travaillé beaucoup et je n'ai jamais eu peur d'une bouteille de whisky. »

— « L'usage du tabac raccourcit la vie », ajoutent-ils. Et Jos Mac Frath d'objecter : — « J'ai cent trois ans et si vous voulez atteindre cet âge, mangez bien et ne soyez pas ennemi de la pipe et des liqueurs. »

Comment voulez-vous qu'on s'y reconnaisse, alors que d'autres centenaires nous affirment que leur régime s'est résumé à la prohibition de l'alcool ? Aussi, je n'essaierai pas de les départager et je me bornerai à ne retenir qu'une dernière déclaration, la bonne évidemment, puisqu'elle est à l'abri de toute discussion.

— « Pour devenir centenaire, j'ai travaillé beaucoup en plein air ; je me suis couché tôt, je n'ai jamais dormi plus de sept heures et je ne me suis jamais fait de mauvais sang. »

Vous savez désormais à quoi vous en tenir, ô bonnes gens qui rêvez de vivre votre siècle ; prenez de l'air, du mouvement, saluez l'aurore chaque matin et ne pensez qu'à des choses gaies. Vous me direz que ça n'est pas toujours facile, évidemment, mais si le moyen était à la portée de tout le monde, il n'y aurait pas d'originalité à devenir centenaire.

Or, c'est encore une vertu rare et il n'en est pas moins vrai que les centenaires ne courent pas les rues. Il faut lire les journaux de province pour connaître leur existence car dans les villes, on meurt plus tôt. Mais, dans la paix des champs, le régime nécessaire s'observe sans trop de peine. On respire, on travaille et généralement les muscles font plus d'efforts que la pensée.

L'homme le plus vieux actuellement doit être M. Loursac qui achève dans un village de la Corrèze sa 108^e année. La femme la plus âgée est sans doute cette Madame veuve Pérouse dont les journaux ont parlé alors qu'elle entraînait dans sa 105^e année. L'un et l'autre jouissent de toutes leurs facultés.

Il y a eu mieux jadis. J'ai connu aux environs du Havre un médecin âgé de 104 ans dont le père était mort à 108 ans et on m'a signalé une demoiselle morte près de Bordeaux à l'âge de 107 ans. On parle bien aussi de ce turc ou hindou qui accuse quelque chose comme 115 ou 120 ans et qui s'est exhibé dans les théâtres de Londres, mais l'ancienneté de celui-là est un peu suspecte.

En somme, nous ne faisons, en notre siècle, ni plus ni moins qu'autrefois et les anciens nous ont largement donné l'exemple. L'histoire ne nous rappelle-t-elle pas que Sophocle avait plus de cent ans quand il composa *OEdipe* que Démocrite versifiait encore à 109 ans et qu'Eupiménide mourut à 154 ans? Et je vous prie de remarquer que je ne parle pas de Mathusalem!

MARCEL FRANCE.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire à Monaco, soussigné, le 12 juillet 1933, enregistré, M. Lazare TORRELLI, commerçant, demeurant villa Mireille, avenue Béatrix, à Nice, a acquis de M. Edouard-Baptiste HÉMERY, commerçant, et M^{me} Augustine-Anne ROBINI, son épouse, demeurant ensemble, n^o 12, rue Florestine, à Monaco-Condamine, le fonds de commerce d'hôtel, exploité sous l'enseigne, *Modern Hôtel Masséna*, n^o 23, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M. Henri Dissard.

Les créanciers de M. et M^{me} Hémerly, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 juillet 1933.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Matériel Commercial
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le sept juillet mil neuf cent trente-trois, M. René TERCOLO, épiciier, demeurant à Monaco, 8, rue de la Turbie, a cédé à M. Pierre VAIRA, employé, demeurant à Monaco, 29 bis, rue

Plati, le matériel et le mobilier garnissant une cabine d'épicerie et d'alimentation au Marché de la Condamine.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 20 juillet 1933.

(Signé :) A. SETTIMO.

**Société d'Etudes pour l'Expansion Economique
de la Principauté de Monaco**

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont informés que dans sa séance du 12 juillet, le Conseil d'Administration a décidé :

- 1^o de libérer le capital social par appel des troisième et quatrième quarts ;
- 2^o de rembourser le capital social par versement de 500 francs à chaque action ;
- 3^o de mettre en paiement, à compter du 20 juillet, un acompte sur dividende de 1.200 francs à chaque action, à valoir sur les résultats de l'exercice 1933.

Opérations à régulariser sur présentation des certificats nominatifs d'actions à partir du 20 courant au Crédit Foncier de Monaco, 2, boulevard Albert I^{er}, à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

Société Immobilière de Monaco

Société Anonyme Monégasque au Capital de 10.000.000 de francs.

Conformément à l'article 39 des Statuts et aux Lois en vigueur dans la Principauté de Monaco, convocation de la deuxième Assemblée Extraordinaire pour le jeudi 17 août 1933, à 11 heures, boulevard Princesse-Charlotte, 13, Monte-Carlo, avec :

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Exposé des motifs de la convocation de l'Assemblée ;
- 2^o Par dérogation aux Statuts, autorisation de reporter à une date ultérieure l'Assemblée Générale annuelle ordinaire relative à l'exercice 1932 ;
- 3^o Modification aux articles 30 et 36 des Statuts ;
- 4^o Modification dans la composition du Conseil d'Administration et ratification de nomination d'Administrateurs.

Conformément aux Statuts, Messieurs les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres dans une Banque de la Principauté de Monaco ou au Siège social avant le 10 août 1933.

Le Conseil d'Administration.

LES ANNALES

Beaucoup de bruit pour rien... Sous ce titre shakespearien, M. Germain Martin examine les résultats de la Conférence dans les *ANNALES* du 14 juillet. Ce même numéro contient une étude d'André Lang sur *La Chatte*, de Colette ; un excellent Henry Bordeaux sur le Barrage d'Assouan ; un vivant article d'Yvonne Sarcey sur le *Londres* de Paul Morand ; la suite des mémoires du Grand-Duc Alexandre de Russie ; les signatures de Pierre Bost, Fernand Vandermérs, Jacques Mortane, etc. Partout, le numéro : 2 francs.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

*Comment retrouver ses bagages chez soi,
sans avoir à s'en soucier à la gare d'arrivée.*

Ecoutez ce conseil au moment où vous préparez votre départ en vacances. Si vous expédiez des bagages d'une gare quelconque du P.-L.-M. à destination de Paris, Lyon, Aix-les-Bains, Vichy, Marseille, Cannes, Nice, Monte-Carlo et Menton, demandez, au moment de l'enregistrement, que ces bagages soient livrés à domicile.

Vous paierez les frais de livraison à domicile, en même temps que la taxe d'enregistrement, et vous n'aurez plus à vous occuper, par la suite, de vos bagages que vous retrouverez à l'arrivée, chez vous ou à votre hôtel.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

POUR EXCURSIONNER A BON COMPTE

Quel meilleur délassement pouvez-vous vous procurer que de parcourir à votre gré, la région où vous passez vos vacances? Ne craignez pas que la dépense soit trop élevée! Vous pourrez vous déplacer à bon compte, grâce aux cartes d'excursions valables 15 ou 30 jours, que toutes les gares P.-L.-M. délivrent. Votre carte vous permettra d'atteindre la région choisie : Savoie, Dauphiné, Jura, Bourgogne, Morvan, Auvergne, Côte d'Azur, Cévennes, etc..., d'y circuler à votre fantaisie et de revenir à votre point de départ en fin de vacances.

Ce régime de transport est très avantageux pour qui désire se déplacer beaucoup dans une région et il supprime tout aléa dans l'établissement d'un budget de voyage. Des réductions supplémentaires sont consenties quand plusieurs cartes sont souscrites en même temps par les membres d'une famille.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

MISE EN CIRCULATION DU
« COTE D'AZUR-PULLMANN-EXPRESS »
PENDANT LA PERIODE DES VACANCES.

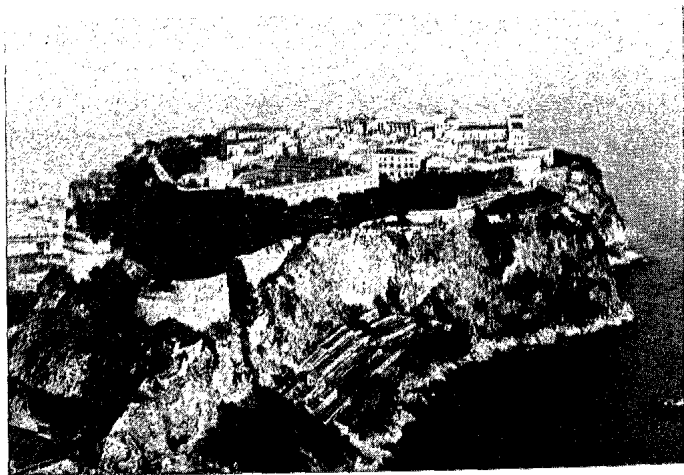
Pour qui n'aime pas voyager de nuit, le train idéal pour aller sur la Riviera est le « Côte d'Azur-Pullmann-Express ». Ce train, composé de voitures-salons-Pullmann de 1^{re} et de 2^{me} classes, qui a fonctionné pendant toute la saison d'hiver, est remis en circulation, entre Paris et Menton, du 10 juillet au 8 septembre, sauf les dimanches et fêtes.

Départ de Paris à 9 h., de Lyon - Perrache à 15 h. 05 ; arrivée à Marseille à 19 h. 16, Cannes 22 h., Juan-les-Pins 22 h. 10, Nice 22 h. 30, Menton 23 h. 11.

En sens inverse, le « Côte d'Azur - Pullmann-Express » part de Menton à 8 h. 20, de Nice à 9 h., de Juan-les-Pins à 9 h. 17, de Cannes à 9 h. 26, de Marseille à 12 h. 07 ; il arrive à Lyon à 16 h. 28 et à Paris à 22 h. 40. Il donne, à Lyon, des correspondances pour Saint-Etienne (arr. à 18 h. 11), Vichy (arr. à 20 h. 09), le Bourbonnais et l'Ouest de la France.

Le supplément de Pullmann est des plus modérés : en 2^{me} classe, il ne représente que 64 fr. 60 de Paris à Lyon, 137 fr. 10 de Paris à Nice ou inversement. Les repas sont servis au voyageur à sa place, sans qu'il ait à se déranger.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous adresser aux gares ou aux agences de la Compagnie des Wagons-Lits.



VUE DU ROCHER DE MONACO

Au premier plan, les jardins du Palais Princier ; à droite, la Cathédrale et l'amorce des jardins de Saint-Martin ; au fond, le Musée Océanographique,

Près de la Cathédrale, remarquer le Palais de Justice et visiter le curieux Musée Anthropologique.

Ne pas manquer de parcourir les pittoresques rues voutées de la vieille ville.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

PROFITEZ DE VOS VACANCES
POUR VISITER LA COTE D'AZUR

Quelle plus belle excursion pouvez-vous faire que de parcourir, en autocar P.-L.-M., devant la mer et parmi les fleurs, ce merveilleux ruban de calanques, de rochers, de plages et de forêts qui se déroule, tout au long de la côte, entre Marseille et Nice. Il n'est pas de meilleur moyen, pour admirer la Riviera dans toute sa splendeur.

Les voitures partent tous les matins de la gare de Marseille-Saint-Charles. Elles s'arrêtent, avant de quitter la ville, à l'Agence P.-L.-M., 7, boulevard Garibaldi, et vous déposent, après le déjeuner au Lavandou, à Nice, le soir même. Dans le sens Nice-Marseille, le départ a lieu, le matin, à la gare de Nice, ou à l'Agence P.-L.-M., 13, place Masséna.

Le prix du billet de Nice à Marseille ou de Marseille à Nice est de 85 francs. Des billets d'aller et retour, valables 8 jours, sont délivrés au prix de 150 francs.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

BON-PRIME à nos Lecteurs

Nous vous offrons un abonnement
de 3 mois

pour 6 francs

seulement

Étranger: 9 francs

« Maisons pour Tous »

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant
SANS MAISON ET SANS ARGENT
de construire grâce aux conseils de cette Revue,
qui vous tirent d'embarras.

Si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'agrément et le profit grâce
aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux
exemples de Transformations, Aménagements,
Equipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est

**REMBOURSE
immédiatement**

par deux superbes Primes: Un numéro mensuel
de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro
spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50).
Découpez cette annonce et adressez-la, avec la
somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ,
Librairie Hachette, 79, Bd St-Germain, Paris (6^e)

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros: 10 francs seulement

Envoi gratuit des notices explicatives

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)



(9^e Année)

« MINERVA » est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Il défend vos intérêts matériels et moraux de la manière la plus intelligente et la plus honnête. Il entretient aussi votre agrément en publiant les articles les plus documentés sur la Maison, la Puériculture, la Mode, la Littérature, le Cinéma, le Théâtre, le Courrier entre Lectrices, les Nouvelles de Province, etc... Il publie de beaux romans, des contes et des nouvelles.

« MINERVA » organise un Concours de Bébés tous les ans ainsi que des concours divers.

Prendre part aux nombreux concours organisés par « MINERVA » c'est être assuré de recevoir un très beau cadeau par suite de la création de « mentions » aux concurrents non primés.

Pour bénéficier de tous les avantages que vous offre « MINERVA », abonnez-vous. Les abonnements d'un an sont remboursés par de très jolies primes.

Spécimen gratuit sur demande

55, AVENUE HOCHÉ - PARIS (8^e)

Tél. : Carnot 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 9-33

MONTE-CARLO

ÉTÉ

COUNTRY CLUB

MONTE-CARLO BEACH

LE SPORTING D'ÉTÉ

EST OUVERT

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

GOLF

Pendant toute l'Année

Altitude: 820 mètres

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 0-08

BULLETIN

DKA

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant: Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1933